

Communication de la modification temporaire

«Sauternes»

PDO-FR-A0819-TEMP01

Date de communication: 22.07.2022

MODIFICATION

DEMANDEUR ET INTÉRÊT LÉGITIME

ODG DES AOC SAUTERNES ET BARSAC

DESCRIPTION ET MOTIFS DE LA MODIFICATION

avancement de la date de mise en marché consommateur

Suite aux épisodes de gels qui ont fortement impacté la récolte 2021 avec un rendement moyen à 4hl/ha une modification temporaire est apportée aux cahiers des charges de l'appellation Sauternes pour passer la fin minimale d'élevage du 15 juin au 15 mars 2023 pour la récolte 2022. De plus la date de mise en marché consommateur est modifiée pour passer du 30 juin 2023 au 31 mars 2023 pour la récolte 2022.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur le document unique.